

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
Macon

Canton de
Macon-Centre

OBJET
de la délibération:
Approbation du
lancement de
l'opération,
modification du
plan de financement
et des travaux
d'aménagements du
parc urbain
(îlot de fraîcheur)
à la Nouvelle Coupée

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

23

Suffrages exprimés :

26

Le Conseil a été
convoqué le :
26 novembre 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 3 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
(2 décembre 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux décembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, PETIT Jean-Pierre, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : TREMEAU Gaël est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy et GAUDILLERE David.

Rapporteur : le Maire

EXPOSE

Un îlot de fraîcheur sera créé à l'angle de la rue de Pologne et de l'allée de Roumanie à la Nouvelle Coupée sur la parcelle AM 340 d'une superficie de 2 352 m².

Le projet a pour objectif d'offrir aux usagers du secteur mais également aux habitants de Charnay-lès-Mâcon un lieu de détente, un lieu récréatif dans un espace de fraîcheur.

L'objectif est de rendre le site 100 % perméable par la réalisation d'une forte densité de plantation pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur, par la création d'espaces végétalisés (engazonnement et massifs de vivaces, de graminées et d'arbuste) mais également par l'utilisation de matériaux drainant pour les cheminements.

Par délibération le 14 octobre dernier, le conseil municipal a approuvé le plan de financement de ce projet. Cependant, le plan de financement doit être modifié suite à la réception des offres des entreprises et à des modifications de demandes de subventions auprès de la Région.

Le plan de financement est le suivant :

Budget : Création d'un îlot de fraîcheur à la Nouvelle Coupée

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition du terrain (2023)	180 000 €	Territoire en action (Région) - demandé	140 875 €
Frais actes	2 416 €	Feder urbain- demandé	30 000 €
Maîtrise d'œuvre	23 763 €	Fond de concours MBA - demandé	50 000 €
Travaux	265 821.54 €	Autofinancement dont emprunt	278 125 €
Coopérants techniques, étude de perméabilité	6 000 €		
Divers (imprévus, taux tolérance.) Branchement eau...	20 999.46 €		
TOTAL € HT	499 000 € HT	TOTAL	499 000 € HT

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'approuver le lancement de ce projet, son plan de financement tel que modifié et les travaux afférents :

- **La création d'un îlot de fraîcheur sur la parcelle AM 340**
Pour un montant de 499 000 € HT soit 562 792 € TTC

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération de création d'un parc urbain (îlot de fraîcheur) et son plan de financement tel que modifié ci-dessus afin de solliciter ces subventions.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 14 octobre 2024 portant approbation de l'opération, du plan de financement et des travaux pour l'îlot de fraîcheur,
VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 21 novembre 2024,
Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de B. Jeton-Desroches et P. Lopez,

Après en avoir délibéré à la majorité, avec deux votes contre de Patrick Lopez et Christiane Racinne et deux abstentions de Jean-Pierre Petit et Béatrice Jeton-Desroches,

APPROUVE le lancement de l'opération « création d'un îlot de fraîcheur »,

APPROUVE le plan de financement,

APPROUVE les travaux d'aménagement,

AUTORISE Mme le Maire à demander toutes les subventions nécessaires, auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département de Saône-et-Loire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine ROBIN

